



## Séminaire sous régional

**Mise en œuvre de l'Acte additionnel  
A/SA.1/01/10 relatif à la protection des  
données à caractère personnel dans  
l'espace CEDEAO**  
*Etat des lieux et perspectives*

Ouagadougou, Burkina Faso  
10, 11 et 12 juin 2014

# RAPPORT GENERAL

*Version du 15/07/2014*

## Table des matières

Table des matières .....	2
Sigles.....	2
Introduction.....	3
I. De la cérémonie d'ouverture .....	4
II. Du déroulement des travaux.....	5
III. Des recommandations.....	10
IV. De la cérémonie de clôture .....	10

## Sigles

AFAPDP	Association francophone des autorités de protection des données personnelles
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
CIL	Commission de l'informatique et des libertés au Burkina Faso
TIC	Technologies de l'information et de la communication

## Introduction

Les 10, 11 et 12 juin 2014 s'est tenu, dans la salle des conférences de Joly Hôtel, un séminaire sous régional sur la « **mise en œuvre de l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace CEDEAO : état des lieux et perspectives** ».

### [Lire l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 du 16 février 2010](#)

Organisé par la CIL et placé sous le parrainage du **Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes du Burkina Faso** (<http://www.mptic.gov.bf>), ce séminaire sous régional tient lieu de cadre d'échanges entre acteurs de la protection des données personnelles de l'espace CEDEAO.

En rappel, l'Acte additionnel a été adopté le 16 février 2010 par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements, sur recommandation de la 63ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO, tenue les 20 et 21 novembre 2009 à Abuja (Nigeria), et après avis du Parlement de la Communauté.

Cet Acte additionnel invite chaque Etat membre, non seulement à mettre en place un cadre légal de protection de la vie privée et professionnelle consécutive au traitement des données personnelles, mais aussi à instituer une Autorité de protection des données à caractère personnel.

Le présent séminaire sous régional vise à faire une évaluation de la mise en œuvre de **l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace CEDEAO**, cinq années après son adoption et à faire des recommandations aux principaux acteurs, pour qu'à une échéance déterminée, chaque Etat dispose d'une loi et d'une Autorité de protection fonctionnelle.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- I. La cérémonie d'ouverture,
- II. La synthèse des trois jours de travaux,
- III. La cérémonie de clôture.

## I. De la cérémonie d'ouverture

L'ouverture officielle du séminaire s'est tenue le 10 juin avec la participation effective du Pr. Jean COULDIATY, Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes et parrain de la cérémonie, des représentants des autorités de protection des données personnelles du Bénin, du Gabon, du Niger et du Tchad, d'experts de France et du Burkina. Etaient présents également, parmi les participants burkinabé, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), le représentant du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), les points focaux de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), les représentants des opérateurs de téléphonie et des associations œuvrant dans le domaine des TIC.

Deux allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture : celle de Mme Marguerite OUEDRAOGO BONANE, Présidente de la CIL et le discours d'ouverture du Pr. Jean COULDIATY, Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes.

**La Présidente de la CIL**, après avoir exprimé sa gratitude et celle des membres de la Commission au Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes, pour avoir accepté de parrainer le séminaire, a adressé ses remerciements à toutes les autorités administratives, politiques et militaires pour leur présence, qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent aux actions de la CIL.

Ses remerciements ont été également adressés aux Présidents et Commissaires des autorités sœurs de protection des données personnelles et de la vie privée et aux experts venus de France et du Burkina Faso.

Elle n'a pas manqué de saluer la grande disponibilité des participants au séminaire, leur présence effective et leurs contributions éventuelles aux travaux.

La Présidente a ensuite rappelé le contexte du séminaire sous régional, les résultats attendus et a formulé l'ardent souhait que ce cadre d'échanges puisse contribuer au développement du droit à la protection des données personnelles.

Elle a souhaité qu'à travers un tel cadre, l'on parvienne à faire de l'espace CEDEAO l'un des plus sûrs en matière de protection des données personnelles.

Enfin, pour terminer, elle a souhaité une pleine participation aux échanges au cours des trois (03) jours de travaux.

Dans son allocution, **Monsieur le Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes**, a rappelé le contexte qui a abouti à l'adoption par l'Assemblée Nationale du Burkina Faso, de la [Loi N°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel](#).

Pour M. le Ministre, la protection des données à caractère personnel est d'une importance qui n'est plus à démontrer. Il s'est réjoui de la pertinence du thème de ce séminaire qu'il a eu le grand honneur et le plaisir de parrainer. Il a aussi évoqué la problématique de la

protection des données personnelles et les enjeux relatifs notamment aux transferts internationaux des données personnelles.

Par ailleurs, saluant l'initiative de la CIL, le Ministre a formulé le souhait qu'un état des lieux soit fait et des perspectives de travail dégagées pour les pays de la CEDEAO, conformément aux objectifs fixés par les organisateurs du séminaire.

Il a espéré que cette rencontre soit l'occasion de jeter les bases d'une vraie union des autorités de protection des données personnelles de la CEDEAO.

Pour terminer, il a souhaité la bienvenue aux participants et a déclaré ouvert les travaux du séminaire sous régional.

## II. Du déroulement des travaux

Au cours de ces trois jours, les travaux du séminaire se sont tenus en six sessions qui ont débuté mardi 10 juin à 09 h30.

### **De la synthèse des travaux de la journée du mardi 10 juin 2014**

1. La première communication de cette première session a été livrée par Laurent GILLE, enseignant-chercheur à Télécom Paris Tech (France), sur « **l'évolution du numérique et problématique de la donnée personnelle** ».

Le communicateur a développé sa présentation sur les points suivants :

Premièrement la mythologie de l'Internet : M. Gille a fait une analyse comparative de l'Internet des années 1990, celui des années 2010, et une projection sur l'Internet à l'horizon 2030. En dépit de ses nombreux avantages, Internet pose et posera des problèmes d'intimité/de vie privée mal encadrée et de territoires fragilisés par un cyberspace sans frontière.

Qu'est-ce qui a changé entre 1990 et 2010 ? Internet est passé du « faible débit » avec de petits services, à un haut débit qui favorise l'émergence de nombreux services, la création d'applications ou de robots intelligents capables de capter les émotions des personnes. Pour le communicateur, Internet pose un grand défi technologique avec le déploiement de ces services car nous assistons à une évolution de l'intelligence de l'architecture des réseaux.

Il y a donc une transformation sensible du cœur des réseaux, qui constituent en même temps une tenaille en faveur des opérateurs OTT (« *Over The Top* », tels que sont Yahoo, Google, Apple) car ceux-ci prennent les réseaux en tenaille en faisant relativement peu d'investissements, mais en jouant sur leur capacité à développer des services tels le stockage dans le « Cloud », le « Big Data », etc.

En second lieu, il a présenté les différentes étapes du web 1.0 (de 1992 à 2001), où on avait un simple accès à l'information, au web 4.0 (prévu pour 2022 à 2030), où Internet disposera d'une intelligence répartie et qui favorisera un déluge de données des

individus. Il y a donc nécessité, selon l'expert, de relativiser la valeur de la donnée personnelle.

En dernier lieu, M. Gille a abordé les notions de :

- partage de valeurs grâce à l'Internet,
- moi numérique ou identité numérique d'une personne,
- lien numérique relatif à la taille optimale et maximale d'une personne avec qui il peut être en relation.

Enfin, le communicateur a conclu sa présentation sur la place de l'individu face à l'Internet.

A la suite de sa présentation, nous avons assisté à une série d'échanges qui ont porté principalement sur le futur de l'Acte additionnel de la CEDEAO et sur le rôle que pourraient jouer les autorités de protection dans les 5 prochaines années face aux enjeux actuels de l'évolution de l'Internet et des mesures d'anticipation pour prémunir des risques.

2. La deuxième session a été animée par Younoussa SANFO, expert en sécurité informatique sur « **l'identification et l'authentification, les traces numériques et la localisation de données personnelles** ».

M. Sanfo, après avoir introduit son sujet, a présenté des cas pratiques et des exemples concrets pour illustrer les enjeux de l'identification, l'authentification, l'identité numérique, et des traces numériques. Il a insisté sur le fait que les traces numériques permettent de localiser géographiquement et que le comportement humain est la principale cause de l'insécurité sur Internet.

M. Sanfo a expliqué également en quoi l'agrégation des données disponibles permet, à travers une corrélation, d'avoir des informations précises et exactes sur une personne à l'ère du numérique. Ce mécanisme d'agrégation et de corrélation permet par la suite, selon l'expert, de segmenter ou de profiler des usagers de l'Internet.

En outre, il a évoqué, en termes de perspectives, la problématique de l'Internet du futur, notamment avec les objets connectés, et le débat sur le contrôle de l'Internet.

Il a conclu sur l'importance de la protection des données personnelles pour une efficacité de la lutte contre la cybercriminalité. La solution, pour lui, tient principalement au comportement des hommes et des femmes.

Après son exposé, les interventions ont porté sur la démonstration qu'il a faite sur le piratage du réseau de téléphonie mobile pour envoyer un message. Aussi, d'autres contributions et commentaires sur les normes techniques et les possibilités de protection des données personnelles, les dons électroniques, etc. ont été apportés.

### **De la synthèse des travaux de la journée du mercredi 11 juin 2014**

3. La première session de cette journée a été animée par Laurent GILLE.

Au sortir des échanges tenus au cours des travaux de la première journée, M. Gille a reformulé le thème de sa communication pour mieux l'adapter aux attentes des participants. Le thème initial portait sur **l'enjeu économique des données personnelles** ».

Le thème reformulé et développé par M. Gille a porté sur « la médiation, le « Big Data » et les données personnelles ».

Dans un premier temps, M. Gille a articulé sa présentation sur l'économie collaborative et l'économie de la simulation ; sur ce point, il relève que le numérique transforme l'ensemble des activités sociales et économiques et met en jeu différemment l'individu dans ces transformations. En témoigne l'économie du partage qui participe à un développement durable par le partage de connaissance, de savoir-faire, et de savoir-être, des compétences, etc.

Cette économie collaborative est représentée par des milliers de firmes (Drivy, oDesk, Blablacar, Airbnb, UBER, etc.) qui se fonde sur une philosophie de solidarité et de confiance.

M. Gille a également fait un développement sur les plateformes de « Matching » (relation « client – fournisseur ») et sur le rôle de ces plateformes qui permettent de rendre visible et attractive une offre sans oublier les multi-avantages qui transforment le consommateur en producteur. Il a présenté le mécanisme d'appariement (« Market Design »), en relevant qu'il est judicieux de mettre en place un algorithme qui assure une meilleure adéquation entre l'offreur et le demandeur.

Il s'est attardé par la suite sur la notion de la valeur de l'information dans son originalité, sa propriété, sa détention, sa protection, sa recherche, sa visualisation, sa restitution, son utilisation. Puis sur l'intérêt d'une simulation, son impact, sa dissimulation. Les effets secondaires du numérique à travers l'e-réputation, le Klout, ou le Yesibank, ont été aussi passés en revue.

En conclusion, le communicateur note que la donnée est une partie constitutive de la personne et qu'elle ne peut être cédée sans son consentement.

Après l'exposé du professeur, les interventions ont porté notamment sur les notions de pesanteurs sociologiques propres aux Africains qui constituent un frein au développement, sur la façon de légiférer sur ce qui n'a pas de frontière en gardant à l'esprit la question de la souveraineté nationale.

4. La deuxième session a été présentée par Marie GEORGES, consultante indépendante, sur **« les enjeux relatifs à l'adoption d'une loi sur la protection des données personnelles et la mise en place d'une autorité de protection »**.

Mme Georges a introduit sa communication par trois exemples illustrant les rapports entre technologies et société, et les différents enjeux socioculturels, juridiques, institutionnels, techniques et organisationnels

Poursuivant son exposé, la consultante a traité ensuite des éléments de compréhension de la dynamique des technologies de l'information et de la communication (TIC), de leur fonctionnement et principes de base, des évolutions, des avantages et des risques de ces TIC par rapport à la protection des données personnelles.

Aussi, Mme Georges a relevé les réponses juridiques préventives et curatives au regard de chaque risque. Ces réponses se traduisent non seulement par le respect des obligations et des droits, mais aussi par des adaptations qui se discutent actuellement dans le monde.

En outre, elle a abordé la question des enjeux institutionnels et de l'autorité de protection des données personnelles. Sur ce point précis, elle a insisté sur :

- la compétence et l'indépendance de l'institution ;
- l'appropriation par les responsables de traitement et des citoyens des avantages et des risques que l'on peut encourir ;
- des obligations des responsables de traitements et des droits des personnes concernées.

Enfin, elle a noté la nécessité d'assurer le développement durable du droit à la protection des données personnelles à travers des missions et pouvoirs des autorités de protection sur la base desquels des stratégies nationale, régionale et internationale peuvent se développer.

L'exposé de Marie Georges a suscité quelques commentaires et échanges.

### **De la synthèse des travaux de la journée du jeudi 12 juin 2014**

5. La première session de la dernière journée des travaux a été présentée par Laurent Gille sur « **l'Open Data, le « Big Data et » la protection des données personnelles** ».

En guise d'entrée en matière, le communicateur a abordé la notion de l'information dans un contexte où tout devient « données » : les examens, les mesures, les résultats, les réseaux, les images, etc.

Il a présenté le rôle que joue les capteurs dans la collecte et le croisement des données ; ainsi, des capteurs de données météo, de pollution en passant par les capteurs de mouvements, de dispositifs de géolocalisation, de croisement des stations pour retrouver des clients, il a présenté les avantages et possibilités des plateformes connectées et des robots équipés de dispositifs de connexion chargés de faire des croisements de données.

Il a présenté à titre d'exemple certaines plateformes intelligentes qui permettent de réaliser des cartographies des relations sociales ou professionnelles des individus. Ces plateformes sont une nouvelle forme de traitement d'informations personnelles qui posent en plus une problématique sur la visualisation des données (par la géolocalisation, le mappage, la cartographie).

Selon le communicateur, on assiste à une nouvelle ère où la puissance de la technologie réside dans le tout « télécommandable » à travers la bioélectronique, facilitant et rendant rapides des analyses biologiques et génétiques.

A cela, on peut ajouter le rôle des balises Bluetooth (micro-géolocalisation) qui permettent aussi des échanges d'informations entre équipements dans l'automobile, la domotique, où les capteurs se retrouvent de plus en plus partout dans les résidences (compteurs eau, électricité, gestion du chauffage, etc.).

Le communicateur a par la suite développé sur les dispositifs d'espionnage dans la téléphonie mobile en donnant l'exemple de FLEXISPY, logiciel d'espionnage des mobiles phones, des tablettes par la capture de SMS, l'interception ou l'écoute téléphonique.

Le communicateur a présenté le concept du « Big Data » qui représente des terra octets de données hétérogènes, que l'on traite en temps réel. Cela pose des défis techniques et scientifiques à relever car l'ouverture des données personnelles à travers le « Big Data » peut poser une capacité de destruction de l'anonymisation des données personnelles.

M. Gille a clos sa présentation en posant une question : les données personnelles, enjeu ou illusion ? M. Gille a relevé que la collecte massive des données personnelles peuvent conduire à une explosion, non pas à cause des individus eux mêmes mais à cause des appareils connectés qui collectent des masses de données personnelles.

Au titre des interventions, on relève que face à ces technologies qui nous mettent à mal, les autorités de protection doivent être bien équipées pour suivre les innovations et pouvoir mettre à jour leur législation.

6. La deuxième session a été consacrée à la présentation des cas pays. Trois cas pays ont présentés :

- Le premier cas pays a été présenté par Emmanuel ZOSSOU, membre de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du Benin.

L'exposé de M. Zossou a consisté en un état des lieux du cadre juridique et institutionnel de protection des données personnelles au Benin. Il articulés son intervention autour de trois (03) points à savoir :

1. la genèse de la loi 2009-09
2. les dates clés de la mise en place de la loi et l'institution et
3. l'indépendance de la CNIL et les difficultés rencontrées.

- Le deuxième cas pays a été présenté par Ahmed OUEDRAOGO, Secrétaire général de la CIL sur le « **contexte d'élaboration et présentation de la Loi N°010-2004/AN du 20 avril 2014 portant protection des données à caractère personnel au Burkina Faso** ».

M. Ouédraogo a fait, quant à lui, la genèse de l'adoption de la loi 010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel et la mise en place de la CIL (Commission de l'Informatique et des Libertés). Il a ensuite fait une brève présentation de la loi 010-2004/AN et une analyse comparative entre celle-ci et l'Acte additionnel.

En conclusion M. Ouédraogo a relevé la nécessité d'harmonisation des législations sur la protection des données et de coopération entre Etats et Autorités de protection.

- Le troisième et dernier cas pays a été celui du Niger, présenté par Mounkaïla NOUHOU HAMANI, Magistrat.

M. Nouhou Hamani a relevé qu'avant l'adoption de l'Acte additionnel sur la protection des données personnelles, le Niger a pris part aux principales étapes de la création de l'Association Francophone des Autorités de Protection des données Personnelles (AFAPDP) dont il est signataire des statuts fondateurs en 2007 à Montréal.

Après l'adoption de l'Acte additionnel, il note que le Niger l'a publié au Journal Officiel et un projet de loi est en cours d'adoption conformément à l'article 2 de l'Acte additionnel (voir l'article publié à ce sujet sur le site de l'AFAPDP : <http://www.afapdp.org/archives/1627>).

Après la présentation des situations nationales, les échanges entre participants ont porté principalement sur :

- la législation applicable aux sites web hébergés à l'étranger et contenant des données personnelles ;
- la question de l'ordre public et la protection des données personnelles ;
- la publication des listes électorales (qui contient notamment les données de filiation) posant une apparente contradiction entre la loi électorale et la loi relative à la protection des données personnelles ;
- le modèle de cadre juridique proposé par la CEDEAO et les perspectives pour l'adoption d'un tel cadre juridique par la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC).

### III. Des recommandations

Pendant le séminaire, plusieurs recommandations ont été formulées par les participants. Ceux-ci recommandent plus particulièrement aux gouvernements des Etats membres de la CEDEAO :

- 1. L'harmonisation des législations nationales au sein de la CEDEAO et la mise en place d'autorités de protection de données personnelles dans les meilleurs délais**
- 2. La nécessité d'asseoir une coopération accrue entre Etats membres**
- 3. L'introduction de modules sur la protection des données personnelles, le « Big Data », l'Open Data dans les écoles de formations en magistratures**

### IV. De la cérémonie de clôture

Mme Bonané Ouédraogo, Présidente de la CIL, prononce un discours de clôture, remercie les experts et les participants pour leur assiduité et déclare les travaux du séminaire clos.